

Mercredi 27 avril 2022



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M<sup>me</sup> FONTAINE

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation de sensibilisation obligatoire)/The Provincial Court Amendment Act (Mandatory Awareness Training)*

U. ASAGWARA

(N° 210) — *Loi sur la réduction du temps supplémentaire obligatoire des infirmières (modification de diverses lois)/The Restricting Mandatory Overtime for Nurses Act (Various Acts Amended)*

M. SALA

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba (référendum applicable à la privatisation des filiales)/The Manitoba Hydro Amendment Act (Referendum Before Privatization of Subsidiary)*

M<sup>me</sup> FONTAINE

(N° 220) — *Loi sur la protection des communications portant sur des questions d'intérêt public (Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc de la Reine et la Loi sur la diffamation)/The Protecting Communications on Public Interest Matters Act (Court of Queen's Bench Act and Defamation Act Amended)*

M. KINEW

(N° 221) — *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle (supervision des apprentis)/The Apprenticeship and Certification Amendment Act (Apprenticeship Supervision)*

M. MARTIN

(N° 224) — *Loi sur l'accès sans entrave aux établissements de santé et d'enseignement/The Unobstructed Access to Health Care and Education Facilities Act*

M. MOSES

(N° 231) — *Loi sur la formation obligatoire des employés provinciaux (racisme systémique et droits de la personne)/The Mandatory Training for Provincial Employees (Systemic Racism and Human Rights) Act*

M. ALTOMARE

(N° 235) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs)*

M. BUSHIE

(N° 236) — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil/The Vital Statistics Amendment Act*

---

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

## **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

## **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## **QUESTIONS ORALES**

## **PÉTITIONS**

M. ALTOMARE

U. ASAGWARA

M. BRAR

M<sup>me</sup> FONTAINE

M<sup>me</sup> LATHLIN

T. LINDSEY

M. MALOWAY

M<sup>me</sup> MARCELINO

M<sup>me</sup> NAYLOR

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas)

M. WIEBE

## **GRIEFS**

# ORDRE DU JOUR

## AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### COMITÉ PLÉNIER

### COMITÉ DES SUBSIDES

(99 heures 40 minutes)

---

### ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 9) — *Loi sur la ferraille/The Scrap Metal Act*  
(amendement [1] — M. MALOWAY)

---

### APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 31) — *Loi corrective de 2022/The Minor Amendments and Corrections Act, 2022*  
**Projet de loi désigné**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 32) — *Loi modifiant la Déclaration des droits des victimes/The Victims' Bill of Rights Amendment Act*  
**Projet de loi désigné**

---

### DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act*  
(M. MOSES — 28 minutes)  
**Projet de loi choisi par l'opposition**

M. le *ministre* WHARTON

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (restrictions applicables aux pesticides)/The Environment Amendment Act (Pesticide Restrictions)*  
(M. ALTOMARE — 15 minutes)  
**Projet de loi choisi par l'opposition**

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act*

(M. LAMONT — 25 minutes)

**Projet de loi choisi par l'opposition**

---

## **DEUXIÈME LECTURE**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules, le Code de la route et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Drivers and Vehicles Amendment, Highway Traffic Amendment and Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

(Recommandé par l'administrateur)

**Projet de loi choisi par l'opposition**

M. le *ministre* HELWER

(N° 24) — *Loi sur la Commission de l'évaluation des biens réels et modifications connexes/The Real Property Valuation Board and Related Amendments Act*

(Recommandé par l'administrateur)

**Projet de loi choisi par l'opposition**

M. le *ministre* HELWER

(N° 28) — *Loi sur le paiement sans délai des travaux de construction/The Prompt Payment for Construction Act*

(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 35) — *Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs et abrogations et modifications connexes/The Commemoration of Days, Weeks and Months and Related Repeals and Amendments Act*

---

# **FEUILLETON DES AVIS**

**AVIS DE MOTIONS POUR MARDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**

## **PROPOSITIONS**

M<sup>me</sup> LAMOUREUX — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à investir davantage dans les programmes de nutrition à l'école

13. Attendu :

que le Child Nutrition Council of Manitoba est un organisme de bienfaisance du Manitoba créé en 2001 qui offre des programmes de repas et de collations dans les écoles afin de favoriser la croissance et l'apprentissage des enfants et des jeunes d'âge scolaire et de contribuer à leur réussite;

que cet organisme a constaté qu'il ne parvenait plus à répondre aux demandes qu'il recevait, au point de devoir refuser ses services à de nouvelles écoles et de voir sa liste d'attente s'allonger;

qu'au cours de l'année scolaire 2021-2022, il a financé 298 programmes dans la province, lesquels ont permis de soutenir plus de 36 000 élèves par jour, ce qui représente une augmentation par rapport à 2015-2016, une année au cours de laquelle il en finançait 240 et soutenait 22 000 élèves;

que selon les données recueillies auprès des écoles qui participent au programme de repas scolaires offert par le Child Nutrition Council of Manitoba, 75 % de celles-ci ont constaté une amélioration de l'assiduité des élèves, 86 %, une amélioration des efforts scolaires et du champ de l'attention et 70 %, un meilleur rendement scolaire et une diminution des comportements perturbateurs;

que la Province du Manitoba a fourni un financement qui couvre environ 10 % des coûts annuels de nourriture de chaque école visée, selon leurs calculs, ce qui équivaut à environ 17 cents par élève et par jour;

que les écoles sont le milieu idéal où fournir de la nourriture aux enfants et aux jeunes parce qu'elles peuvent leur offrir un encadrement et leur inculquer de saines habitudes alimentaires d'une manière non stigmatisante;

que le taux élevé de pauvreté chez les enfants et les jeunes au Manitoba a été exacerbé par la COVID-19 et s'est soldé par une augmentation exponentielle du recours aux banques alimentaires;

que la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année recommande que le système d'éducation améliore l'accès des élèves du Manitoba à des aliments nutritifs et étende les programmes de repas favorisant la santé à plus d'élèves au moyen de partenariats renforcés ainsi que d'une coordination entre les organisations,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à accroître le financement qu'il accorde aux programmes scolaires actuels de repas et de collations afin de couvrir au moins 20 % des coûts annuels de nourriture de chaque école visée de sorte que ces programmes soient accessibles gratuitement à tous les enfants et les jeunes d'âge scolaire de la province, et ce, quels que soient les besoins perçus.

---

## AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le lundi 16 mai 2022, à 18 h 30, à l'Assemblée, dans le Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Management of MRI Services » et daté d'avril 2017;
- rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2019 :
  - « Gestion des services d'IRM »;
- rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020 :
  - « Gestion des services d'IRM »;

- rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations d’audit précédemment émises » et daté de mars 2021 :
  - « Gestion des services d’IRM ».

\* \* \*

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mardi 31 mai 2022, à 18 h 30, à l’Assemblée, dans le Palais législatif, à Winnipeg, afin d’examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport annuel et comptes publics de la province du Manitoba datés du 31 mars 2020;
  - rapport du vérificateur général intitulé « Audits des comptes publics et d’autres états financiers effectués par le Bureau » et daté de décembre 2020;
  - rapport annuel et comptes publics de la province du Manitoba datés du 31 mars 2021;
  - rapport du vérificateur général intitulé « Audits des comptes publics et d’autres états financiers » et daté de décembre 2021.
-